

**DECISION n° 2024- 08**

Portant sur l'acquisition de caméras  
pour les services techniques - ZA  
CHATENAY  
Société AZ CONCEPT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20240308-DEC2024-08-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 08/03/2024

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité sur le site du Centre Technique Municipal situé à la Zone Artisanale de Châtenay, à Rochecorbon,

Considérant la proposition financière de la société AZ CONCEPT n° 2176 du 25/05/2022,

Après analyse du devis,

### DECIDE :

**Article 1** : de passer commande auprès de la société AZ CONCEPT, pour l'acquisition de caméras dans le cadre du renforcement de la sécurité au Centre Technique Municipal de Rochecorbon, pour un montant de 2 624,00 € HT, soit **3 148,80 € TTC**.

**Article 2** : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

**Article 3** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le Président de la société AZ CONCEPT,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le *08 mars 2024*  
Le Maire

  
Emmanuel DUMENIL

